

M. Anguish: Madame le Président, je croyais vous avoir entendu décréter, par le passé, que la présentation des pétitions ne devait pas durer plus d'une minute. Je n'ai certes pas pris une minute pour présenter cette pétition.

Mme le Président: Il faudra donc que je statue, sur le nombre de mots que peut comprendre la présentation, car les députés en profitent pour dépasser le temps qui est prévu pour les pétitions. Je vais y réfléchir en prévision de la semaine prochaine.

M. Anguish: ... pour que le Canada non seulement conserve, mais renforce davantage son rôle d'artisan de la paix dans le monde et non de nation belligérante. Les soussignés sont indignés de constater que le premier ministre permet aux Américains de faire l'essai d'armements sur notre sol, car ils estiment que ces armements, au lieu d'être un élément de stabilisation des forces dans le monde, va compromettre encore davantage l'équilibre déjà précaire de la terreur nucléaire entre les superpuissances.

Mme le Président: A l'ordre. Je demande au député de déposer le reste de sa pétition auprès du greffier. Le député se lève-t-il pour présenter une nouvelle pétition?

M. Anguish: Oui, madame le Président.

M. ANGUISH—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'aimerais présenter une pétition qui, soit dit en passant, porte la signature de tous les membres du syndicat du blé de la Saskatchewan. Ils demandent que les agriculteurs de l'Ouest ne soient pas forcés de payer plus que le tarif statuaire du Nid-de-Corbeau. Je présente donc cette pétition au nom des signataires. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statuaire actuel de transport des céréales.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 4770, 4819 et 4875.

[Texte]

LES ÉLÉMENTS D'ACTIF AMORTISSABLES DES COMPAGNIES FERROVIAIRES

Question n^o 4770—**M. Malone:**

1. Les sociétés ferroviaires peuvent-elles amortir les wagons-trémies à céréales aux fins de l'impôt sur le revenu?
2. Les compagnies peuvent-elles amortir, aux fins de l'impôt sur le revenu, les wagons-trémies à céréales qui ont été achetés par les gouvernements a) fédéral, b) provinciaux?
3. Les compagnies peuvent-elles amortir le coût de modernisation des voies ferrées?
4. Les compagnies peuvent-elles amortir le coût de modernisation des voies ferrées payées par le gouvernement?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): 1. Oui.

Questions au Feuilleton

2. On ne peut amortir les wagons-trémies à céréales appartenant soit au gouvernement fédéral soit à un gouvernement provincial. Cependant, si les sociétés ferroviaires ont obtenu un octroi en vue d'acheter des wagons-trémies à céréales, le montant de l'octroi réduira le coût en capital des biens pouvant être amortis par les sociétés ferroviaires.

3. Oui, dans la mesure où les coûts engagés par les sociétés ferroviaires relativement à l'acquisition d'éléments d'actif amortissables ne sont pas réduits par les octrois gouvernementaux.

4. Non.

MAS—LE SERVICE CENTRAL DES VOYAGES

Question n^o 4819—**M. MacKay:**

1. Au sujet des récentes augmentations des frais de voyage des fonctionnaires, combien a-t-on payé en voyages par avion au Service central des voyages, au cours de la période terminée en juin 1982, moins la commission de 1 p. 100 convenue dans le cas d'Air Canada et de CP Air?

2. Comment la commission de 1 p. 100 est-elle répartie après avoir été déduite par le ministère des Approvisionnements et Services et la verse-t-on au fonds des recettes générales?

3. Les dispositions prises avec CP Air diffèrent-elles de celles prises avec Air Canada?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Pour notre première période de comptabilité (9 avril au 29 juin 1982) la somme payée en voyages par avion après la déduction du 1 p. 100 de frais de recouvrement était de \$24,752,634. De ce montant, Air Canada a reçu \$21,308,073 et CP Air \$3,444,561.

2. Le 1 p. 100 de frais de service couvre les services de recouvrement et de paiement rendus par le Service central des voyages du MAS. De ce fait, ceci demeure dans le Fonds renouvelable des Approvisionnements qui est un compte dans le Fonds du revenu consolidé.

3. Non.

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DES ENTREPRISES ET DES INDUSTRIES CANADIENNES

Question n^o 4875—**M. Mazankowski:**

1. Existe-t-il un Comité consultatif international des entreprises et des industries canadiennes et, le cas échéant, a) qui en fait partie, b) quels sont (i) les antécédents ou l'expérience (ii) la durée du mandat de chaque membre, c) quelle rémunération les membres touchent-ils en traitement ou frais de déplacement, par exemple, et dans chaque cas, à ce jour, combien chaque membre a-t-il touché, d) quel autre financement, s'il en est, le gouvernement fournit-il?

2. a) Quel est le mandat du Comité, b) quelles questions a-t-il étudiées au cours de l'année financière 1982-1983, c) combien de fois s'est-il réuni et combien de fois doit-il le faire, d) quels rapports ou recommandations le Comité a-t-il publiés au cours de l'année financière 1982-1983?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Le Comité consultatif international des entreprises et des industries canadiennes est un organisme privé bénévole qui ne reçoit aucune subvention directe ou indirecte du gouvernement fédéral. Il serait donc plus approprié d'adresser au Comité consultatif même toute question concernant son mandat, sa composition et ses activités.

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.